

**Séance spéciale du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 29 mai 2007, à 21h45, au Centre de Plein Air Quatre Saisons.**

**1. OUVERTURE**

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Tous les membres du Conseil de Ville ont renoncé à l'avis de convocation et consenti à la tenue de cette assemblée par écrit en vertu de l'article 325 de la Loi des Cités et Villes.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-trés.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
  4. Résolutions :
    - 4.1 Travaux de réparation au Club nautique suite à l'infiltration d'eau
    - 4.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
    - 4.3 Devis descriptif des travaux sur le chemin Tour-du-Lac Sud
  11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
  12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;
  13. Deuxième période de questions
  14. Clôture de la séance
  15. Levée de la séance
- 

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-327

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**4. RÉSOLUTIONS :**

**4.1 Travaux de réparation au Club nautique suite à l'infiltration d'eau.**

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'effectuer des réparations urgentes au Club Nautique suite à l'infiltration d'eau survenue lors de la tempête du 16 avril 2007 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis technique de notre compagnie d'assurances a effectué un constat des dommages survenus au Club Nautique et a transmis les recommandations suivantes;

- Sablage et vernissage du plancher de la grande salle sur une dimension de 2 135 pieds carré;
- Réparation d'un trou dans le plafond du sous-sol;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réclamation de travaux a été approuvée par notre compagnie d'assurances Promutuel Portneuf-Champlain;

**CONSIDÉRANT QUE** selon notre contrat d'assurances, nous avons franchise de 2 500 (deux mille cinq cents) dollars à payer;

**CONSIDÉRANT QU'IL** serait avantageux d'effectuer par la même occasion, le sablage et vernissage du plancher de la cage d'escalier, le local des moniteurs et le cagibi d'entrée sur une dimension totale de 347,6 pieds carré;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-328

**QUE** la Ville de Lac-Sergent sollicite des soumissions pour le sablage et vernissage des planchers du Club Nautique tel que mentionné précédemment;

**ET QUE** la dépense de la franchise d'assurance soit imputée au poste budgétaire – Loisirs – Centre communautaire– entretien réparation bâtiment - code 271-15-22.

**ET QUE** la dépense du sablage et vernissage du plancher de la cage d'escalier, le local des moniteurs et le cagibi d'entrée sur une dimension totale de 347,6 pieds carré pour une somme n'excédant pas deux mille dollars taxes incluses soit imputée au poste budgétaire – Loisirs – Centre communautaire– entretien réparation bâtiment - code 271-15-22.

#### 4.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / 2007

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'effectuer des travaux de réparation des fondations et pavage de chaussée du chemin Tour-du-Lac Sud sur une longueur de 1.2 km ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de Ville accorde une haute priorité pour la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud tel que décrit dans le document de « Transports Québec » ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-329

**QUE** la Ville de Lac-Sergent demande au Député provincial de Portneuf, Monsieur Raymond Francoeur, de lui accorder une aide financière pour la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud.

#### 4.3 Devis descriptif des travaux sur le chemin Tour-du-Lac Sud

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les besoins signifiés, ainsi qu'une volonté de plusieurs citoyens, citoyennes afin de réaliser la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour pouvoir réaliser ces travaux, la Ville de Lac-Sergent a présenté une programmation des travaux en voirie locale dans le cadre du programme « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence »;

**CONSIDÉRANT QUE** notre programmation des travaux de voirie a reçu l'autorisation du ministre des Transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser le projet de réfection du chemin Tour-du-Lac Sud, il y a des travaux préparatoires tels que : les plans et devis pour des demandes de soumissions publiques;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-330

**QUE** la Ville de Lac-Sergent mandate la firme TECHNISOL pour la préparation et la rédaction des plans et devis, ainsi que ce qui est requis pour compléter la

documentation exigée pour les appels d'offres publiques pour des travaux de plus de 100 000 mille dollars;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Dépenses d'immobilisations – Surfaçage – code 331-23-21.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

07-05-331

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la séance soit levée à 21h55.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et sec.-très.**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette  
Directrice générale et sec.-très.**

**Séance spéciale du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 29 mai 2007, à 21h45, au Centre de Plein Air Quatre Saisons.**

**1. OUVERTURE**

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Tous les membres du Conseil de Ville ont renoncé à l'avis de convocation et consenti à la tenue de cette assemblée par écrit en vertu de l'article 325 de la Loi des Cités et Villes.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-trés.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
  4. Résolutions :
    - 4.1 Travaux de réparation au Club nautique suite à l'infiltration d'eau
    - 4.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
    - 4.3 Devis descriptif des travaux sur le chemin Tour-du-Lac Sud
  11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
  12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;
  13. Deuxième période de questions
  14. Clôture de la séance
  15. Levée de la séance
- 

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-327

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**4. RÉSOLUTIONS :**

**4.1 Travaux de réparation au Club nautique suite à l'infiltration d'eau.**

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'effectuer des réparations urgentes au Club Nautique suite à l'infiltration d'eau survenue lors de la tempête du 16 avril 2007 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis technique de notre compagnie d'assurances a effectué un constat des dommages survenus au Club Nautique et a transmis les recommandations suivantes;

- Sablage et vernissage du plancher de la grande salle sur une dimension de 2 135 pieds carré;
- Réparation d'un trou dans le plafond du sous-sol;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réclamation de travaux a été approuvée par notre compagnie d'assurances Promutuel Portneuf-Champlain;

**CONSIDÉRANT QUE** selon notre contrat d'assurances, nous avons franchise de 2 500 (deux mille cinq cents) dollars à payer;

**CONSIDÉRANT QU'IL** serait avantageux d'effectuer par la même occasion, le sablage et vernissage du plancher de la cage d'escalier, le local des moniteurs et le cagibi d'entrée sur une dimension totale de 347,6 pieds carré;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-328

**QUE** la Ville de Lac-Sergent sollicite des soumissions pour le sablage et vernissage des planchers du Club Nautique tel que mentionné précédemment;

**ET QUE** la dépense de la franchise d'assurance soit imputée au poste budgétaire – Loisirs – Centre communautaire– entretien réparation bâtiment - code 271-15-22.

**ET QUE** la dépense du sablage et vernissage du plancher de la cage d'escalier, le local des moniteurs et le cagibi d'entrée sur une dimension totale de 347,6 pieds carré pour une somme n'excédant pas deux mille dollars taxes incluses soit imputée au poste budgétaire – Loisirs – Centre communautaire– entretien réparation bâtiment - code 271-15-22.

#### 4.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / 2007

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'effectuer des travaux de réparation des fondations et pavage de chaussée du chemin Tour-du-Lac Sud sur une longueur de 1.2 km ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de Ville accorde une haute priorité pour la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud tel que décrit dans le document de « Transports Québec » ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-329

**QUE** la Ville de Lac-Sergent demande au Député provincial de Portneuf, Monsieur Raymond Francoeur, de lui accorder une aide financière pour la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud.

#### 4.3 Devis descriptif des travaux sur le chemin Tour-du-Lac Sud

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les besoins signifiés, ainsi qu'une volonté de plusieurs citoyens, citoyennes afin de réaliser la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour pouvoir réaliser ces travaux, la Ville de Lac-Sergent a présenté une programmation des travaux en voirie locale dans le cadre du programme « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence »;

**CONSIDÉRANT QUE** notre programmation des travaux de voirie a reçu l'autorisation du ministre des Transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser le projet de réfection du chemin Tour-du-Lac Sud, il y a des travaux préparatoires tels que : les plans et devis pour des demandes de soumissions publiques;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-330

**QUE** la Ville de Lac-Sergent mandate la firme TECHNISOL pour la préparation et la rédaction des plans et devis, ainsi que ce qui est requis pour compléter la

documentation exigée pour les appels d'offres publiques pour des travaux de plus de 100 000 mille dollars;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Dépenses d'immobilisations – Surfaçage – code 331-23-21.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

07-05-331

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la séance soit levée à 21h55.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et sec.-très.**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et sec.-très.**